

estiment que toute proposition de leur part au sujet de concessions ayant trait à leurs dettes auraient pu nuire à la fermeté de leur devise ou, en d'autres termes, auraient pu nuire à la convertibilité plutôt qu'aider à régler ce problème?

L'hon. M. Abbott: Je suis certain que mon honorable ami ne voudrait pas que j'exprime mes vues personnelles sur ce que les Britanniques ou mon ami le chancelier de l'Échiquier pourraient penser de l'attitude qu'il leur conviendrait de prendre au sujet de leurs obligations extérieures. C'est pourquoi je ne crois pas qu'il convienne que je traite ce sujet plus au long que je ne l'ai fait il y a un moment. Je me contente de dire que je n'ai jamais eu l'impression que le gouvernement du Royaume-Uni pourrait désirer faire autre chose que de se conformer à la lettre et à l'esprit de l'entente qu'il a conclue.

Comme nous le savons tous, des accords, qu'ils soient d'ordre financier ou autre, ont besoin d'être remis à l'étude après avoir été en vigueur durant quelque temps afin de savoir si, dans l'intérêt mutuel des deux parties, il ne conviendrait pas de leur faire subir quelques modifications. Je ne voudrais pas qu'aucune de mes paroles puisse laisser entendre qu'il ne conviendrait pas d'étudier une question de ce genre, mais certes, rien de la sorte n'a été fait jusqu'ici.

M. Coldwell: Le ministre a fait cet après-midi une déclaration des plus intéressantes. Je me rappelle très bien dans quelles circonstances cet emprunt a été consenti. Je me rappelle clairement les arguments avancés et je me rappelle très bien que, lorsque ce prêt sans intérêt a été consenti, je pensais que nous pourrions demander aux Britanniques d'hypothéquer certaines valeurs détenues par la Grande-Bretagne non pas à titre de garantie de paiement, mais plus particulièrement afin de nous donner un mot à dire relativement à la disposition finale de ces valeurs lorsque le gouvernement britannique s'en serait départi.

J'allais demander au ministre s'il pouvait nous dire de quelles valeurs on s'est départi en vue d'effectuer les divers paiements de l'emprunt et où se trouvent ces valeurs aujourd'hui. Ont-elles été vendues au Canada ou, disons, à New-York et les fonds obtenus ont-ils été remis au Canada à titre de remboursement du prêt en dollars?

L'autre point que je voulais soulever a été traité par l'honorable représentant de Greenwood. A-t-on jamais fait quelques propositions conformes à la ligne de conduite que nous avons préconisée durant des années et qu'à mon grand plaisir, l'honorable représentant de Greenwood, a implicitement, du moins appuyée aujourd'hui...

[M. Macdonnell.]

M. Macdonnell: Vous ne pensez sûrement pas que je recommandais cette ligne de conduite?

M. Coldwell: ...et c'est que les montants dus à l'égard de ce prêt et des autres pourraient être différés sans intérêt, si le gouvernement britannique désirait se servir des fonds qui ont été votés par ce gouvernement pour acheter certaines marchandises de notre pays. J'ai à l'esprit, par exemple, certains de nos excédents.

Je ne dis pas que les Britanniques pourraient le demander à titre de concession. Ce qu'il m'intéresse de savoir, c'est si notre Gouvernement a jamais songé à formuler cette proposition. Nous avons eu des excédents de produits laitiers, de conserves de saumon, de pommes, de fromage et d'autres denrées. Je ne fais pas mention du blé parce que je songe aux montants plus faibles qui pourraient servir à l'achat de ces autres produits. A-t-on jamais eu une idée pareille? Les Britanniques l'ont-ils exprimée? Je ne pense pas qu'ils le fassent, mais nous, du moins, avons-nous jamais pensé à le faire? Ce pourrait être de notre part une concession, si on veut, que de ne pas attendre de versement d'intérêt sur ces montants pendant un certain temps, à condition toutefois que les avances ainsi consenties servent à soulager notre économie de certains de nos excédents.

C'est avec plaisir que je constate,—car je le prévoyais à l'époque,—que les Britanniques ont acquitté leurs dettes à mesure que celles-ci arrivaient à échéance. Je n'ai jamais douté que c'est ce qui a dû se produire et le ministre des Finances vient de le confirmer. Il est bon pour la population du Canada qu'elle sache que les obligations encourues ici ont été acquittées.

C'est avec intérêt que j'ai appris aussi qu'à l'exception de la Tchécoslovaquie et de la Chine nationaliste tous les gouvernements intéressés ont acquitté leurs dettes envers nous. C'est assez remarquable si l'on songe à l'effet de la guerre sur les économies de ces diverses nations avec lesquelles nous étions alors associées.

Le premier point que j'ai soulevé, savoir, qu'est-il advenu de ces titres, revêt pour moi un intérêt particulier. Si j'ai bonne mémoire, nous étions d'avis à l'époque que nous pourrions peut-être obtenir pour la population du Canada, la propriété du grand nombre de titres du Pacifique-Canadien qui se trouvent au Royaume-Uni. Nous pensions que le Gouvernement pourrait les acheter. Mais il n'en a pas été ainsi. Mais si ces titres étaient de ceux qui ont été rapatriés ou liquidés afin de satisfaire aux obligations de ce prêt, où sont-ils aujourd'hui?